

Protéger la santé et les droits des femmes, des filles et des nouveau-nés pendant les conflits et les crises

La situation à Gaza, en Israël et dans la région environnante expose les femmes, les enfants, les nouveau-nés et autres personnes vulnérables à des risques extrêmes, notamment à des injustices sociales, sexistes et reproductives. Au moment où la FIGO publie cette déclaration, plus de 4 000 personnes ont été tuées dans la région. Au moins 400 000 personnes sont déplacées et plus d'un million de personnes ont reçu l'ordre de se déplacer.¹ L'UNFPA estime qu'il y a 540 000 femmes en âge de procréer vivant à Gaza — où se déroule la majeure partie du conflit — parmi lesquelles 50 000 sont actuellement enceintes et 5 500 devraient accoucher au cours du prochain mois.² En outre, plus de la moitié de la population de Gaza a moins de 18 ans.³

En tant que voix mondiale de la santé des femmes et principale organisation internationale d'obstétriciens et de gynécologues de 139 pays, la FIGO reconnaît les risques inhérents à la maternité et à l'accouchement qui sont présents à tout moment. La violence, les conflits et les déplacements forcés font courir des risques extrêmes à tous les civils, en particulier aux femmes enceintes, aux femmes qui viennent d'accoucher, aux nouveau-nés et aux enfants.⁴ La planification et l'accouchement dans de telles conditions multiplient considérablement les risques de décès ou de lésions de la mère et de l'enfant.⁵

Pendant les conflits, les femmes se heurtent à des obstacles qui entravent l'accès et la fourniture de services essentiels tels que les soins de maternité et les services de santé reproductive comme la contraception et l'avortement. Elles sont également plus exposées aux abus mentaux, sexuels et physiques. Les violences à l'encontre des femmes et des filles constituent une violation persistante des droits humains qui menace leur sécurité et leur bien-être physique et mental.⁶

La position de la FIGO

La santé est un droit humain

Tous les êtres humains ont le droit à la vie, à la santé et à la dignité.⁷ La FIGO réitère sa position selon laquelle toutes les femmes méritent d'avoir accès au niveau le plus élevé possible de santé et de bien-être sur le plan physique, mental, reproductif et sexuel tout au long de leur vie.

La FIGO appelle d'urgence toutes les parties impliquées à mettre fin aux hostilités, à ouvrir des couloirs humanitaires, à répondre aux besoins fondamentaux (y compris la sécurité alimentaire, l'eau, le carburant et l'énergie) et à garantir l'accès et la fourniture de soins de santé à tous ceux qui en ont besoin. Il est essentiel que le droit humanitaire international soit respecté pour garantir la sûreté, la sécurité et la vie de tous, y compris des professionnels de la santé et des soignants qui risquent leur vie pour « ne pas nuire ».⁸

Les professionnels de la santé doivent être protégés

La FIGO se joint à l'Organisation mondiale de la santé et aux organisations de la société civile du monde entier pour appeler à la protection active immédiate des civils et des systèmes de santé et

pour permettre aux professionnels de la santé de répondre efficacement aux besoins de toutes les personnes affectées. Le droit humanitaire international doit être respecté, ce qui signifie que les soins de santé doivent être activement protégés et ne jamais être pris pour cible.⁹

Les ordres d'évacuation des hôpitaux et autres zones réservées aux civils et aux professionnels de la santé peuvent s'avérer impossibles à exécuter, en raison de l'insécurité, de l'état critique des patients, du manque de moyens de transport et d'installations médicales alternatives.¹⁰ Les attaques contre les installations médicales, le personnel médical, les blessés et les malades sont interdites par le droit humanitaire international.¹¹

L'accès aux services de SSR doit être maintenu

La FIGO s'engage à faire respecter le droit aux soins de santé sexuelle et reproductive dans des contextes humanitaires et fragiles.¹² La FIGO exhorte tous les gouvernements, les groupes non étatiques et les organismes internationaux à faire de même. La FIGO considère le choix reproductif, y compris l'accès à des services d'avortement sécurisé, comme un instrument élémentaire et non négociable pour garantir le respect des droits humains de chaque femme et fille, et pas uniquement dans une région ou un pays, mais à l'échelle mondiale.^{13,14,15.}

La FIGO affirme que le droit à un avortement sécurisé fait partie intégrante de la santé reproductive et sexuelle et des droits connexes, de l'égalité des sexes, de la justice reproductive et des soins de santé universels. La FIGO reconnaît que la prise en charge de l'avortement, la gestion et la prestation rapide de services non moralisateurs sont essentielles, même en situation de conflit et de crise.¹⁶

La violence sexuelle liée aux conflits est inacceptable

La violence sexuelle en tant que méthode de guerre représente une violation de notre humanité commune qui ne doit pas être acceptée comme un élément inévitable d'un conflit armé. Il s'agit là d'une tactique totalement inacceptable qui n'a pas lieu d'être dans une guerre moderne.¹⁷ Les violences sexuelles liées aux conflits détruisent les familles et les communautés, et infligent des préjudices sur plusieurs générations, par exemple par la transmission du VIH, le rejet des enfants nés d'un viol et les traumatismes psychologiques collectifs.¹⁸

La FIGO a plaidé, par le biais de l'initiative « Red Line »¹⁹, contre la violence sexuelle liée aux conflits, qui est répandue et systémique dans de nombreux conflits. Des systèmes de santé résilients doivent être mis en place pour prendre en charge les personnes touchées et fournir des soins et des services sûrs pour la grossesse et l'accouchement. Les obligations politiques et juridiques doivent être renforcées par des mesures punitives à l'encontre des contrevenants.

Les recommandations de la FIGO

La FIGO appelle tous les gouvernements, parties et organisations internationales à s'engager à mettre fin au conflit et à garantir une fourniture et un accès équitables aux soins et services de santé.

Principales recommandations pour une action immédiate

- Mettre fin immédiatement aux hostilités, ouvrir des couloirs humanitaires, répondre aux besoins fondamentaux (y compris la sécurité alimentaire, l'eau, le carburant et l'énergie) et garantir l'accès et la fourniture de soins de santé à tous ceux qui en ont besoin.

- Protéger activement les civils, les systèmes de soins de santé et les professionnels de la santé afin de garantir des réponses efficaces adaptées aux besoins de toutes les personnes touchées.
- Faire respecter le droit de tous à l'accès aux soins et aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris l'avortement sécurisé.
- Faire respecter l'interdiction des violences sexuelles dans les conflits : prévenir et punir de tels actes, et fournir des services et des soins pour réparer tous les préjudices causés.
- Agir de manière responsable en matière de préparation, de reconnaissance et d'intervention en fournissant une assistance technique et des systèmes de santé résilients pour l'acheminement sûr et sans entrave de l'aide humanitaire aux populations touchées.
- Veiller à ce que les auteurs de violations des droits humains soient tenus responsables et s'attaquer aux causes profondes du conflit afin d'instaurer une paix durable dans la région.

Autres actions recommandées

S'engager dans la diplomatie et la négociation

- Reconnaître la voix des femmes et des enfants qui subissent de plein fouet les conflits et leur donner les moyens d'agir, afin de défendre leur dignité humaine, leurs droits humains et leurs droits reproductifs.
- Donner la priorité à la diplomatie et aux négociations en matière de santé mondiale comme principal moyen de résoudre les conflits.
- Engager le dialogue avec toutes les parties, y compris les responsables gouvernementaux, les groupes d'opposition et les médiateurs internationaux.
- Mettre en place des mesures et des mécanismes de renforcement de la confiance.

Fournir de l'aide humanitaire

- Protéger et respecter les droits des civils et assurer la fourniture et l'accès aux besoins fondamentaux (nourriture, eau, abri, sources d'énergie et soins médicaux).
- Prévenir la torture, les traitements inhumains ou dégradants et les violences sexuelles et sexistes.
- Réduire les inégalités de genre et de santé ainsi que les inégalités liées aux espaces sûrs et à la protection.

Assurer la justice en matière de santé sexuelle et reproductive

- Respecter le droit humanitaire international et les principes des droits humains.
- Garantir un accès équitable à des soins de SSR sûrs, respectueux et de haute qualité qui promeuvent et protègent la santé et le bien-être des femmes, des filles et des enfants.
- Apporter une assistance technique et des fournitures médicales dans le cadre de couloirs humanitaires et d'établissements de santé sûrs.
- Prévenir, enquêter et punir toutes les formes de violence sexiste et garantir l'accès des survivantes à la justice, à un traitement médical complet et à un soutien psychosocial.

Limiter les dégâts environnementaux

- Interdire l'utilisation d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires.
- Reconnaître et atténuer les effets des conflits sur le changement climatique, l'environnement et la santé reproductive.

Promouvoir le maintien et la consolidation de la paix

- Assurer la responsabilité sociale par des actions de plaidoyer auprès des responsables, des professionnels de la santé, de la société civile et des organismes de surveillance.
- Promouvoir l'utilisation d'une communication et de rapports responsables et impartiaux, conformes aux normes professionnelles, en tant qu'outil de paix et de résolution des conflits.
- Travailler en collaboration avec les organisations internationales et régionales, la société civile et les organisations communautaires pour promouvoir la paix.
- Imposer des sanctions aux individus et aux groupes responsables de violations des droits humains et de violences.

Élaborer des programmes d'études sur la résolution des conflits et des situations post-conflit

- Dispenser une formation en diplomatie sanitaire, en compétences éthiques et en médiation aux professionnels de la santé et aux autres prestataires de services (y compris en matière de santé sexuelle et reproductive) qui travaillent dans des situations de crise.
- Mettre en œuvre des mesures de protection pour garantir le bien-être mental des professionnels de la santé pendant et après les crises humanitaires.
- Mettre l'accent sur le suivi à long terme du rétablissement, de la reconstruction, de la réparation, du rapatriement et du développement au lendemain d'un conflit.
- Promouvoir la réconciliation, la justice sociale, de genre et reproductive, la primauté des droits humains internationaux et les lois régissant la paix, la sécurité et les espaces de guérison.

Les engagements de la FIGO

La FIGO soutiendra les efforts de ses sociétés membres, de ses fédérations régionales, de ses collègues du secteur de la santé, de ses partenaires et d'organisations humanitaires pour appeler à la fin immédiate de toutes les hostilités, au retour des populations d'Israël et de Gaza dans leurs foyers, et pour permettre à la paix de régner.

La FIGO exigera que tous les efforts soient faits pour assurer la sécurité de tous les civils, des hôpitaux, des écoles, de la nourriture, de l'eau et des installations sanitaires — y compris la garantie qu'aucune arme ne soit utilisée.

La FIGO plaidera pour l'implication des femmes dans les processus de prise de décision et de construction de la paix afin de garantir que les réponses à cette crise humanitaire respectent les besoins et les droits spécifiques des femmes et des enfants.

Références

- ¹ OHCHR. 2023. www.ohchr.org/en/press-briefing-notes/2023/10/latest-occupied-palestinian-territoryisrael
- ² UNFPA. 2023. www.unfpa.org/news/%E2%80%9Crace-against-death%E2%80%9D-amid-relentless-bombardment-gaza-pregnant-women-tell-unfpa
- ³ WHO. 2023. www.who.int/news/item/13-10-2023-who-pleads-for-immediate-reversal-of-gaza-evacuation-order-to-protect-health-and-reduce-suffering
- ⁴ UNFPA. 2023. www.unfpa.org/crisis-gaza
- ⁵ United Nations. 2023. <https://news.un.org/en/story/2023/10/1142347>
- ⁶ UNFPA. 2023. www.unfpa.org/news/%E2%80%9Crace-against-death%E2%80%9D-amid-relentless-bombardment-gaza-pregnant-women-tell-unfpa
- ⁷ United Nations. 1948. www.un.org/en/about-us/universal-declaration-of-human-rights
- ⁸ United Nations. 2023. www.un.org/pga/77/wp-content/uploads/sites/105/2023/09/UHC-Final-Text.pdf
- ⁹ World Health Organization. 2023. www.who.int/news/item/17-10-2023-who-statement-on-attack-on-al-ahli-arab-hospital-and-reported-large-scale-casualties
- ¹⁰ United Nations. 2023. <https://news.un.org/en/story/2023/10/1142282>
- ¹¹ FIGO. 2020. www.figo.org/figo-ethics-and-professionalism-guideline-078-violence-against-healthcare-professionals
- ¹² FIGO. 2019. www.figo.org/icpd25-srhr-humanitarian-settings
- ¹³ FIGO 2022. www.figo.org/resources/figo-statements/cartagena-declaration
- ¹⁴ FIGO. 2023. www.figo.org/resources/figo-statements/supporting-access-safe-abortion-conflict-and-humanitarian-settings
- ¹⁵ Fetters T, Rubayet S, Sultana S, et al. Navigating the crisis landscape: engaging the ministry of health and United Nations agencies to make abortion care available to Rohingya refugees. *Confl Health* 14, 50 (2020). <https://doi.org/10.1186/s13031-020-00298-6>
- ¹⁶ FIGO. 2022. www.figo.org/resources/figo-statements/figo-calls-total-decriminalisation-safe-abortion
- ¹⁷ Mukwege D, Conry JA. A call to action: Drawing a red line to end conflict-related sexual violence. *Int J Gynecol Obstet*. 2023. <https://doi.org/10.1002/ijgo>
- ¹⁸ FIGO. 2023. www.figo.org/resources/figo-statements/red-line-initiative-end-conflict-related-sexual-violence
- ¹⁹ The Red Line Initiative: www.endcrsv.org

À propos de la FIGO

La FIGO est une organisation professionnelle qui regroupe plus de 130 associations de gynécologie-obstétrique du monde entier. La FIGO a pour vision d'offrir aux femmes du monde entier le niveau le plus élevé possible de santé et de bien-être sur le plan physique, psychologique, reproductif et sexuel tout au long de leur vie. Pour mettre en œuvre cette vision, le travail de la FIGO repose sur quatre piliers : l'éducation, l'application de recherches, la sensibilisation et le renforcement des compétences.

La FIGO fait figure de chef de file dans de nombreuses activités de programme mondial et met plus particulièrement l'accent sur l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud-Est. La FIGO entreprend des actions de plaidoyer d'envergure internationale, notamment en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents et aux maladies non transmissibles (ODD 3). La FIGO travaille également à améliorer le statut des femmes et à leur permettre de participer activement pour exercer leurs droits sexuels et reproductifs, notamment en luttant contre les mutilations génitales féminines et les violences basées sur le genre (ODD 5).

Enfin, elle fournit des services d'éducation et de formation à ses sociétés membres et renforce les capacités de celles issues de pays à faible niveau de ressources, par le renforcement du leadership et des bonnes pratiques et par la promotion du dialogue sur les politiques.

La FIGO entretient des relations officielles avec l'Organisation mondiale de la santé et opère à titre d'organe consultatif auprès des Nations Unies.

À propos des termes que nous utilisons

Dans nos documents, nous utilisons souvent les termes « femme », « fille » et « femmes et filles ». Nous reconnaissons que toutes les personnes qui ont besoin d'un accès aux services de gynécologie-obstétrique ne s'identifient pas en tant que femme ou fille. Tout individu, quelle que soit son identité de genre, doit bénéficier d'un accès aux services et aux soins appropriés, inclusifs et respectueux.

Nous employons également le terme de « famille ». Le cas échéant, nous faisons référence à un groupe reconnu (qu'il s'agisse de liens du sang, de mariage, de partenariat, de concubinage ou d'adoption), dont les membres sont émotionnellement liés, et qui constitue une unité au sein de la société.

La FIGO admet que certains éléments de langage utilisés ne sont pas inclusifs en tant que tels. La FIGO analyse rigoureusement les mots et les expressions qu'elle emploie pour parler des personnes, de la santé, du bien-être et des droits, afin de démontrer son engagement à développer et à proposer des politiques, des programmes et des services inclusifs.

Pour toute question Rob Hucker, responsable de la communication et engagements
rob@figo.org +44 (0) 7383 025 731

Référence de la présente déclaration

Fédération Internationale de Gynécologie et d'Obstétrique. *Déclaration de la FIGO – Protéger la santé et les droits des femmes, des filles et des nouveau-nés pendant les conflits et les crises*. 2023. Disponible sur : www.figo.org/resources/figo-statements/protecting-health-and-rights-women-girls-and-newborns-during-conflict-and-crisis